BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIÈRE au 01 Janvier 2026

(Applicable à tous types de mandats de vente)

Honoraires maximums TTC

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 79 999 €	**5 500** €
80 000 à 119 999 €	**7 000** €
120 000 à 159 999 €	**8 500** €
160 000 à 199 999 €	**10 000** €
200 000 à 249 999 €	**12 000** €
250 000 à 299 999 €	**14 000** €
300 000 à 349 999 €	**16 000** €
350 000 à 399 999 €	**18 000** €
À partir de 400 000 €	**4,5 % du prix de vente**

Les prix TTC sont calculés sur le prix de vente du bien au taux de TVA actuel de 20% - Barème applicable au 01/02/2026. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. En cas d'inter-cabinet, le montant total des honoraires facturés ne pourra excéder celui prévu au mandat.

AVIS DE VALEUR OFFERT

MENTIONS LÉGALES

SARL PMP IMMOBILIER PUISSEGUIN– SARL au capital de 1 000 € dont le siège social est situé 8 avenue Beauséjour, 33570 Puisseguin - RCS de Libourne 101 058 030
Représentée par Madame POITEVIN Pauline , Gérante -Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce- Gestion immobilière n°:CPI 3302 2026 000 000 002 délivrée par la CCI de Bordeaux et portant la mention Transactions sur immeubles et fonds de commerce et Gestion immobilière
Garantie financière 120 000 € – GALIAN-SMABTP, 89 rue La Boétie, 75008 Paris au titre de la gestion immobilière sous le n°175507T - Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans maniement de fonds
Responsabilité civile professionnelle : GALIAN-SMABTP , 89 rue de La Boétie, 75008 Paris

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION au 01 Janvier 2026

(À usage d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989, article 5)

PRESTATIONS	ZONE NON TENDUE (honoraires TTC/m²)	ZONE TENDUE (honoraires TTC/m²)	ZONE TRES TENDUE (honoraires TTC/m²)
Visite, constitution du dossier et rédaction du contrat de location	**8,07 €**	**10,09 €**	**12,10 €**
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	**3,03 €**	**3,03 €**	**3,03 €**
Entremise et négociation (à la charge exclusive du propriétaire)	**50 €**		

Les honoraires de location des locaux d'habitation mixtes et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Ces honoraires sont applicables dans la mesure que le total ne dépasse pas un mois de loyer hors charges.

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION au 01 Janvier 2026

(Locaux commerciaux et professionnels)

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction du contrat de location	Deux mois de loyers hors charges pour le preneur

BARÈME DES HONORAIRES DE GESTION au 01 Janvier 2026

ACTES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	ESSENTIELLE 7 % TTC	SÉRÉNITÉ 8 % TTC	INTÉGRALE 9 % TTC
Mise en place du mandat de gestion	•	•	•
Émission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	•	•	•
Délivrance des quittances et reçus	•	•	•
Lettre de rappel et 1re relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	•	•	•
Révision des loyers	•	•	•
Acceptation et contrôle de validité du congé du locataire	•	•	•
Décompte lors du départ du locataire	•	•	•
Gestion des provisions pour charges	•	•	•
Tenue de la comptabilité propriétaire	•	•	•
Acompte mensuel des fonds perçus	•	•	•
Restitution trimestrielle des comptes	•	•	•
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	•	•	•
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	•	•	•
Demande de devis pour travaux	•	•	•
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	•	•	•

PRESTATIONS OPTIONNELLES	ESSENTIELLE 7 % TTC	SÉRÉNITÉ 8 % TTC	INTÉGRALE 9 % TTC	COÛT HORS FORFAIT TTC MAXIMUM
Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Rédaction d'un congé à l'initiative du bailleur (vente, reprise, motifs légitimes et sérieux), transmission au preneur par LRAR ou remise en main propre contre récépissé ou émargement	○	○	●	200 € TTC par dossier
Transmission du dossier à un commissaire de justice pour rédaction et signification du congé, notamment en cas d'urgence ou de particularité sur le dossier	○	○	●	50 € TTC par dossier
Recouvrement des créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais de commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Suivi et traitement d'un dossier préexistant ou complexe nécessitant des diligences particulières : sur devis préalablement accepté par le Bailleur	○	○	●	Sur devis
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	○	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	○	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	●	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	Tarif communiqué sur simple demande
Visite conseil (pré-état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte.

Tarifs dégressifs selon le nombre de lots confiés en gestion par un même mandant, disponibles sur simple demande

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS (GLI) – EN OPTION
PMP Immobilier peut proposer aux propriétaires bailleurs la souscription d'une assurance loyers impayés (GLI) afin de sécuriser leurs revenus locatifs. Taux de cotisation, garanties, conditions d'adhésion et tarif communiqués sur simple demande.